



Envoyé en préfecture le 04/11/2020  
Reçu en préfecture le 04/11/2020  
Affiché le  
ID : 066-246600449-20201103-111\_20\_CTESPVAL-AU

Département  
PYRENEES ORIENTALES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES ASPRES

République Française  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS DU PRESIDENT

### DECISION 111/20

Attribution de marché public de services par procédure adaptée  
**Mission de contrôle technique pour les travaux de création d'un espace collectif de valorisation des produits locaux**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

**VU** la délibération n°55/20 du Conseil Communautaire en date du 9 Juillet 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la mission de contrôle technique pour les travaux de création d'un espace collectif destiné à la valorisation des produits locaux,

**CONSIDERANT QU'**à l'issue de la consultation directe réalisée auprès de plusieurs candidats, un candidat a proposé une offre conforme, avant la date limite de remise des offres,

**CONSIDERANT QU'**à l'issue de l'analyse des offres, la proposition du candidat DEKRA INDUSTRIAL SAS est classée mieux disante au regard critères d'attribution définis par la Communauté de Communes,

### DECIDE

**Article 1 :** Il est conclu un marché de services avec :

**DEKRA INDUSTRIAL SAS**  
140 Boulevard Nungesser et Coli  
66 000 PERPIGNAN

pour un montant de 3 822.00 € 4 586.40 HT soit € TTC

**Article 2 :** Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section d'investissement – article 2313.

**Article 3 :** Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 3 novembre 2020



  
Le Président  
**René OLIVE**